

## → Pourquoi ces mesures ?

- PLUS de confort pour l'utilisateur avec des vitesses pratiquées plus homogènes sans allongement significatif des temps de parcours
- MOINS de congestions grâce aux vitesses réduites qui favorisent l'écoulement du trafic
- MOINS d'accidents graves que dans les zones précédemment à 130km/h
- MOINS 7% d'émissions de gaz (250Tep CO2 par jour)\*
- MOINS 7% de carburant soit un gain annuel collectif de 40 millions d'euros\*
- MOINS de bruit de 1 à 2 dB(A) dans les secteurs urbains (PL à 80 km/h)\*

\* estimation

## A partir du 10 juillet 2009 sur les autoroutes du sillon lorrain



### Interdiction de dépasser des poids lourds

et

### harmonisation des limitations de vitesse pour tous les véhicules



# Sur l'ensemble des autoroutes du sillon lorrain : A31, A30, A33, A330 et A313

## Limitations de vitesse pour les véhicules légers

Les vitesses sont harmonisées :

- 110 km/h maxi hors zone urbaine  
fin des zones à 130 km/h  
fin de la zone à 90 km/h de Metz sud et Jouy-aux-Arches
- 90 km/h maxi en zone urbaine (Nancy, Metz et Thionville)



3.5t

## Interdiction de dépasser pour les poids lourds

- Interdiction de dépasser sur les sections à 2x2 voies entre 7h et 20h
- Zone de dépassement autorisé de 6 km testée à hauteur de Pont-à-Mousson
- Limitation des traversées de Nancy, Metz et Thionville à 80km/h

